

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ISR AVENIR EPARGNE

Part C : FR0011319656

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du Groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif double (i) rechercher d'une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à son indicateur de référence composite, 35% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5yr + 10% Bloomberg Euro Treasury 1bn Select Countries 5-7yr + 20% Bloomberg EuroAggregate Gov-Related 5-7y + 10% €STR + 18% MSCI EMU dividendes nets réinvestis + 7% MSCI World AC Ex Europe dividendes nets réinvestis (en euro), sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans ; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice composite (tel que défini ci-avant). La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein des indices MSCI All Country World Index All Cap et Bloomberg Euro Corporate Bond Index, qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplique (comme expliqué ci-avant).

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion défensive et flexible en instruments financiers, en titres vifs ou via des OPCVM ou FIA et/ou des contrats financiers. La stratégie est axée vers une prépondérance des instruments de taux dans le portefeuille par rapport aux actions.

▪ **Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers :**

A/ S'agissant de la poche « OPC » : l'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif. Ces OPC sont gérés ou non par LBP AM : **a) OPC gérés par LBP AM :** pour chaque OPC qu'elle gère, LBP AM définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de LBP AM, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter. L'analyse réalisée par LBP AM sur les titres en portefeuille des OPC qu'elle gère se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la gouvernance responsable, la gestion durable des ressources, la transition économique et énergétique et le développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocation. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. *In fine*, LBP AM reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. L'approche ISR des OPC gérés par LBP AM peut être de deux sortes : une approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) et une deuxième approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) ; **b) OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion :** des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, LBP AM privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

B/ S'agissant de la poche « titres vifs » (titres détenus en direct dans le FCP) : pour les titres en direct, l'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices MSCI All Country World Index All Cap et Bloomberg Euro Corporate Bond Index, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de LBP AM, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter. Conformément à la méthodologie ISR énoncée ci-avant : a) pour les **émetteurs privés et quasi-publics**, l'approche de l'exclusion est employée : l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'Univers Réduit ; b) pour les **titres d'États** : les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

▪ **Sélection des titres.**

Sur la base du double Univers d'Analyse défini pour le FCP, LBP AM sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. Le FCP suit une allocation cible stratégique de 75% en instruments financiers de taux et 25% en actions. LBP AM organise chaque semaine un comité d'allocation d'actifs afin de discuter des perspectives à moyen terme des différentes classes d'actifs (arbitrage entre actions et taux) tout en restant dans les limites décrites ci-dessous :

- de 55% à 95% en instruments de taux, du secteur public et privé, d'émetteurs de la zone Euro ou libellés en euro, dans les limites suivantes : le FCP est investi dans des titres dont la notation sera supérieure ou égale à *Investment Grade* suivant l'analyse de la Société de gestion. Le total des titres dont la notation est inférieure à A-/A3 et supérieure ou égale à BBB-/Baa3, en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus ou tout autre document jugé équivalent par LBP AM, ne pourra pas excéder 40 % de l'actif net. En cas de dégradation de la note d'un émetteur en dessous de la limite fixée, LBP AM s'engage à céder les titres dans les meilleurs délais et conditions possibles. Le FCP ne recourt pas aux titres non notés. De plus, la fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 2 et 7.
- de 5% à 45% sur les marchés d'actions principalement de la zone euro, de grande ou moyenne capitalisations, de tous les secteurs.

Le FCP peut investir en actions en direct (titres de la zone euro), en titres de créance et instruments du marché monétaire, et, jusqu'à 100% de son actif net, en FIA et OPCVM. Le FCP peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, d'indice, ou de taux, utilisés à titre de couverture au risque de change. Il peut également intervenir sur les dépôts, emprunts d'espèces et acquisitions et cessions temporaires de titres. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Pour la poche « OPC », Les titres sont sélectionnés : a) pour au moins 90% de l'actif net : parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français ; b) pour moins de 10% de l'actif net : parmi des OPC non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR et sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière (actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics)) de titres ayant fait l'objet d'une

analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États (en direct) peuvent représenter 10% maximum de l'actif net du FCP.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans. **Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation. **Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque de l'OPCVM ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas

synonyme d'investissement sans risque. Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition prépondérante en instruments de taux par rapport aux actions qui peut induire des fluctuations modérées et une volatilité moyenne de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement moyen.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque lié à l'impact des techniques financières telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

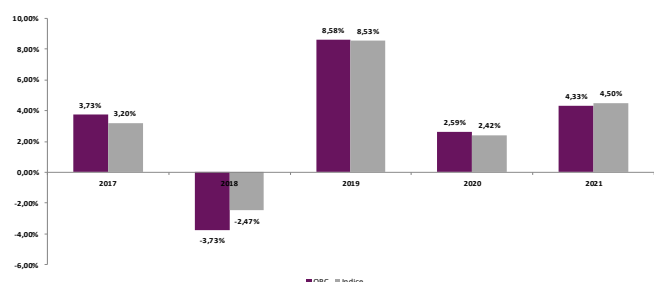
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,42 % TTC.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



Le 29/11/2021 : l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement intègrent des critères ISR.
Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 12 décembre 2012 (date de la fusion).
- La part C a été créée le 12 juin 2016.
- Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la Société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** auprès de la Société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 octobre 2022.